



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais chirurgicaux

Question écrite n° 44940

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale sur un important problème auquel des chirurgiens doivent faire face. En effet, certains matériels de chirurgie endoscopique ne sont plus remboursés qu'en partie alors que leur coût est élevé. En revanche, l'utilisation de ces matériels permet de réduire de façon sensible la durée d'hospitalisation pour le patient. Les chirurgiens doivent donc utiliser des techniques moins onéreuses mais nécessitant une hospitalisation plus longue et donc plus coûteuse. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet afin que les problèmes d'ordre économique ne soient pas mis en concurrence avec l'intérêt des patients.

Texte de la réponse

Concernant la prise en charge des matériels de sutures mécaniques, utilisés dans les traitements chirurgicaux endoscopiques et coelioscopiques, un arrêté en date du 29 novembre 1996, pris après avis de la commission consultative des prestations sanitaires (CCPS) et portant tarification de ces matériels dans le cadre du tarif interministeriel des prestations sanitaires (TIPS), a été publié au Journal officiel du 7 décembre 1996. La nomenclature adoptée a été réalisée avec la collaboration des différentes sociétés savantes de chirurgie qui ont été sollicitées, dès le mois de septembre, afin de définir un référentiel, à partir de la pratique médicale et du service médical rendu par ces matériels. Les tarifs retenus ont été discutés avec le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM). Ce texte a, par ailleurs, reçu l'approbation des représentants des fédérations de cliniques privées.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44940

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5875

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 716